

Renseignements généraux

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et expressions utilisés englobent les deux genres grammaticaux

Qui doit remplir cette déclaration

Cette déclaration s'adresse aux personnes exerçant ou ayant une formation pour exercer la profession de médecin.

Marche à suivre

Veuillez prendre connaissance de la Déclaration qui suit, puis la remplir, la signer, joindre l'original à votre dossier et en garder une copie.

Déclaration

Je, _____, exerçant la médecine ou ayant un
Prénom et nom de famille
diplôme international en médecine, déclare :

- avoir pris connaissance des démarches à réaliser et des conditions à remplir pour obtenir un permis d'exercice de la médecine au Québec, qui sont présentées dans le site Internet du [Collège des médecins du Québec \(CMQ\)](#) ;
- être informé de la difficulté, pour le diplômé international en médecine, de satisfaire aux exigences requises pour l'obtention du permis d'exercice de la médecine au Québec.

En conséquence, je comprends :

- que l'obtention d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ne garantit aucunement que j'obtiendrai l'autorisation d'exercer la médecine au Québec ;
- que le diplôme d'une faculté de médecine ou le permis d'exercice obtenu hors du Québec ne me donne pas automatiquement le droit d'exercer la médecine au Québec ;
- que, pour exercer la médecine au Québec, je dois obtenir un permis d'exercice du CMQ et que, pour obtenir ce permis, je dois me soumettre aux exigences requises, notamment :
 1. **satisfaire aux exigences de scolarité** en obtenant la reconnaissance de l'équivalence de mon diplôme¹ par le CMQ **ou** en obtenant un diplôme prévu par règlement (par exemple, un diplôme québécois de formation doctorale en médecine²) ;
 2. **réussir ensuite une formation postdoctorale**³ (ou résidence) d'une durée de 12 à 84 mois en médecine de famille ou en spécialité ;
 3. **réussir l'examen** de l'une des spécialités au Québec ;
 4. **réussir l'examen de connaissance de la langue française**, si je ne peux pas fournir la preuve, conformément à l'article 35 de la Charte de la langue française (chapitre C-11), que je possède une connaissance appropriée de cette langue ;
 5. **satisfaire aux autres conditions exigées par le CMQ**.
- que je dois communiquer le plus rapidement possible avec le CMQ si je souhaite exercer la profession de médecin au Québec.

Note : je comprends qu'un permis restrictif (comportant des limites de lieu, d'actes et de durée) représente, pour certains, une voie d'accès à l'exercice temporaire de la médecine au Québec. Ce type de permis est délivré par le CMQ à certaines conditions pour combler des besoins précis. Comme la durée du processus en vue d'accéder à ce permis est longue, il est important de demeurer en exercice clinique durant ce processus. Je peux consulter [Recrutement Santé Québec](#) pour en savoir plus sur le sujet.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville Pays ou territoire Date (année, mois, jour)

Signature

1. Pour que mon diplôme soit reconnu équivalent par le CMQ, je dois réussir les examens comportant des frais.
2. Si je souhaite obtenir le diplôme québécois de docteur en médecine, je dois réussir le programme de formation doctorale en médecine offert par l'une des facultés de médecine québécoises. Je pourrais avoir de la difficulté à être admis dans une faculté de médecine québécoise, le nombre de places dans ce programme étant inférieur au nombre de demandes d'admission.
3. Il n'est pas garanti que je sois admis dans un programme de formation postdoctorale : en effet, la reconnaissance d'équivalence du diplôme ne mène pas systématiquement à l'admission aux programmes postdoctoraux de formation, la décision d'admettre ou pas un candidat étant la prérogative des universités. De plus, il n'est pas garanti que je sois admis dans la spécialité que je souhaite exercer, le nombre de places disponibles dans chacune étant limité. Je dois satisfaire aux exigences d'admission des facultés de médecine du Québec pour être admis en formation postdoctorale.